

DEUXIEME CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION POUR L'INTERDICTION  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
CARTHAGENE (COLOMBIE) – 30 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE

**DECLARATION DU SENEGAL SUR LE NETTOYAGE DES ZONES MINEES**

Mme la Présidente,

La 8<sup>ème</sup> Conférence des Etats Parties à la Convention pour l'interdiction des mines antipersonnel, réunie à Genève en novembre 2008, a accordé au Sénégal un délai supplémentaire de 7 ans, afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'article 5 de notre convention.

Je voudrais une fois de plus remercier les Etats Parties pour leur confiance et réitérer l'engagement de mon pays à tout mettre en œuvre pour faire du Sénégal un pays sans mines avant l'horizon 2015, si le processus de paix évolue favorablement.

Mme le Présidente,

Conformément à ses engagements, le Sénégal a mis à profit l'année 2009 pour poser un certain nombre d'actes devant lui permettre de mieux appréhender la situation.

C'est ainsi que la Stratégie nationale a été finalisée et adoptée, offrant ainsi une vision plus claire de ce qu'il faut faire pour les prochaines années et traçant la voie à suivre, dans un plan d'action 2009-2015.

Dans la même foulée, notre pays, dans un processus participatif, impliquant l'ensemble des acteurs concernés, a défini les critères devant présider à la hiérarchisation et à la priorisation des zones à déminer.

DEUXIEME CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION POUR L'INTERDICTION  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
CARTHAGENE (COLOMBIE) – 30 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE

**DECLARATION DU SENEGAL SUR LE NETTOYAGE DES ZONES MINEES**

De plus, des enquêtes ont été diligentées qui ont concerné une dizaine de localités et ont permis de lever le doute sur 6 d'entre elles, sans utiliser des moyens techniques.

Pendant ce temps, les opérations de déminage se poursuivaient et auront permis la dépollution d'environ 90 000 m<sup>2</sup> et la destruction de 102 mines.

Poursuivant sur cette lancée, le Sénégal vient d'élaborer un plan pour les deux prochaines années. Mis en place grâce à un financement de la Commission européenne, ce plan qui prévoit :

- des enquêtes générales dans l'ensemble des localités susceptibles d'être affectées afin de mieux mesurer l'ampleur de la contamination et de libérer le maximum de terre par des moyens non techniques ;
- l'acquisition de moyens mécaniques d'aide à la préparation des sols ;
- des enquêtes techniques et éventuellement des opérations de déminage systématique de grande envergure. Dans ce cadre, un appel d'offres international vient d'être lancé pour le recrutement de deux opérateurs de déminage.
- Ces activités devraient se poursuivre et s'intensifier au-delà des deux années, à l'aide de financements qui sont en négociation.

DEUXIEME CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION POUR L'INTERDICTION  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
CARTHAGENE (COLOMBIE) – 30 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE

**DECLARATION DU SENEGAL SUR LE NETTOYAGE DES ZONES MINEES**

En attendant le nettoyage des zones minées et au chapitre de l'éducation au risque des mines, beaucoup d'effort ont été déployés. Le Centre d'action antimines a financé trois projets dans les trois régions administratives de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. Déroulés par des associations sénégalaises, au nombre desquelles on compte l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines, ils auront permis de toucher une trentaine de localités dans lesquelles un mouvement de retour des populations a été enregistré.

Cette campagne de sensibilisation va se poursuivre les 4 prochains mois dans une action combinée entre l'UNICEF, Handicap International, l'Association des victimes de mines et le Centre d'action antimines.

Un autre projet va avoir pour cadre les établissements scolaires des 03 académies. Il portera sur la réalisation d'un guide d'éducation au risque et la formation de tous les enseignants à son utilisation.

Il s'y ajoute que le CNAMS a réalisé, avec la collaboration de tous les partenaires, des supports de communication (boîtes à image, dépliants, bandes dessinées, affiches, cahiers etc.) qui vont être mis à la disposition des opérateurs.

En outre, des dizaines de milliers de cahiers, T-shirts et ustensiles de cuisine sur lesquels sont représentés des images de mines et inscrits des messages de sensibilisation ont été distribués dans les localités contaminées.

DEUXIEME CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION POUR L'INTERDICTION  
DES MINES ANTIPERSONNEL  
CARTHAGENE (COLOMBIE) – 30 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE

**DECLARATION DU SENEGAL SUR LE NETTOYAGE DES ZONES MINEES**

Madame la présidente,

Je voudrais terminer en soulignant la détermination du Sénégal à poursuivre ces efforts et à y consacrer plus de moyens. Notre pays aura toutefois encore besoin de l'appui et de l'accompagnement de la communauté internationale et nous espérons qu'elle ne nous fera pas défaut.

Permettez- moi de conclure en remerciant l'ensemble des pays, institutions et organismes qui nous ont apporté leur contribution.

Je vous remercie pour votre aimable attention.